#	Description de la mesure	Responsable	Échéancier	Suivi 2023	Suivi 2024	Suivi 2025
Orientation nº 1 : Maintenir et optimiser les services offerts						
1	Poursuivre et optimiser le déploiement de la collecte des encombrants sur appel : Évaluer la possibilité d'offrir une collecte supplémentaire en hiver ; Améliorer l'offre pour les secteurs problématiques afin d'être plus agile lors d'incidents problématiques. Revoir la logistique de transport afin de passer plus fréquemment dans chaque municipalités (aux 2 semaines plutôt qu'au mois)	MRC	2026, puis en continu	Le contrat et la procédure ont été pensés et la rédaction du contrat a eu lieu. La collecte des encombrants a été révisée selon les besoins : 2 collectes par année au printemps et à l'automne.	Le contrat a été signé et la procédure est toujours en mode de réajustement. La collecte des encombrants est maintenant réalisée sur une fréquence de 2 collectes par année, soit au printemps et à l'automne.	La collecte sur appel des encombrants n'a pas été reconduite en 2025. La collecte des encombrants est maintenant réalisée sur une fréquence de 2 collectes par année, soit au printemps et à l'automne.
2	Poursuivre et optimiser l'exploitation des points de dépôt municipaux : Établir une entente claire avec les municipalités pour définir les responsabilités de chaque partie et s'assurer de la conformité des points de dépôts ; Effectuer des inspections trimestrielles afin de se conformer aux différentes obligations réglementaires ; Offrir des formations annuelles et pour chaque nouvel employé. S'assurer que tous les points de dépôts implantent les programmes de Responsabilité élargie des producteurs en développement aux cours des prochaines années	MRC/ Municipalités	2023-2024, puis en continu		La visite des lieux permet un contact direct avec le personnel afin de discuter des points à améliorer. Un suivi est réalisé.	En continu. Des formations sont données aux responsables des points de dépôt pour certaines municipalités.

#	Description de la mesure	Responsable	Échéancier	Suivi 2023	Suivi 2024	Suivi 2025
3	Poursuivre et optimiser l'exploitation des 3 écocentres : Compiler et analyser les statistiques par rapport à l'utilisation des écocentres ; Optimiser l'offre de service en fonction de la demande réelle ; Optimiser les opérations afin de minimiser les coûts d'exploitation ; Maximiser les revenus d'exploitation (tarification des ICI et revente des matériaux). S'assurer que tous les programmes de Responsabilité élargie des producteurs en développement aux cours des prochaines années sont implantés dans les écocentres	MRC	En 2023 lors des renouvellements de contrats d'exploitation et de traitement des matières, puis en continu		L'écocentre de Sacré-Cœur bénéficie d'un programme de responsabilité élargie des producteurs (REP) pour certains plastiques agricoles. L'implantation dans les autres écocentres fait l'objet d'analyse. L'implantation de ce service est appréciée et fonctionne bien.	En continu.
4	Évaluer la possibilité d'organiser des activités d'écocentres mobiles pour le territoire non organisé.	MRC	2027, puis en continu			
5	Mettre à jour l'analyse des services offerts sur le TNO et aux pourvoiries : Revoir le positionnement des conteneurs/cabanes à encombrants et évaluer l'adéquation du service avec les besoins d'aujourd'hui et des voies d'accès des pourvoiries en activité ; Surveiller les secteurs problématiques où il y a de nouveaux dépotoirs clandestins : Fermer certains chemins forestiers menant aux dépotoirs clandestins ; Poser des affiches de sensibilisation et des caméras ; Envoi de lettres aux détenteurs de baux des zones touchées.	MRC	2027-2028, puis en continu	Un répertoire des sites gérés par la MRC a été effectué en vue d'une mise à niveau dans les prochaines années. La MRC se questionne sur la gestion des matières résiduelles en TNO (incl. Zecs et pourvoiries); Après l'implantation de la collecte de compost, la MRC procédera à une réévaluation.	Un répertoire des sites gérés par la MRC a été effectué en vue d'une mise à niveau dans les prochaines années. La MRC se questionne sur la gestion des matières résiduelles en TNO (incl. Zecs et pourvoiries). Après l'implantation de la collecte de compost, la MRC procédera à une réévaluation.	La MRC est en cours de réflexion afin de modifier son règlement sur la gestion des matières résiduelles quant aux divers services offerts sur le TNO.

#	Description de la mesure	Responsable	Échéancier	Suivi 2023	Suivi 2024	Suivi 2025
6	Revoir/optimiser la fréquence des collectes des déchets : Réévaluer les doubles collectes hebdomadaires dans les ICI à l'année ; Une fois le déploiement du programme de récupération de matières organiques complété, réévaluer l'offre de collecte des déchets afin de le réduire graduellement.	MRC	Au renouvellement des contrats entre 2023 et 2025	Le calendrier de modifications a été établi dans le contrat d'appel d'offres de collecte et se réalisera selon l'échéancier prévu à ce contrat (implantation de la matière organique à l'été 2025)	Le calendrier de modifications a été établi dans le contrat d'appel d'offres de collecte et se réalisera selon l'échéancier prévu à ce contrat (implantation de la matière organique à l'été 2026). Une collecte aux 2 semaines est implantée sur l'ensemble du territoire. Certaines municipalités et ICI font exception à la règle.	Le calendrier de modifications a été établi dans le contrat d'appel d'offres de collecte. Une collecte aux 2 semaines est implantée sur l'ensemble du territoire. Certaines municipalités et ICI font exception à la règle. En continu afin de diminuer la quantité de collectes des déchets.
7	Installer des systèmes de suivi automatisé à bord des camions de collectes en porte à porte. (Amélioration de la qualité des services, identification des usagers qui n'utilisent pas leur bac de recyclage [ou de compostage], offre de service à la levée plus précise pour les ICI, etc.).	MRC	Au renouvellement des contrats en 2024, puis en continue	Non appliqué pour le moment au contrat octroyé en 2023.	Non appliqué pour le moment au contrat octroyé en 2023.	Non appliqué pour le moment au contrat octroyé en 2023.
Orientation nº 2 : Accompagner, informer et sensibiliser sur la gestion des matières résiduelles et sur le principe des 3RV-E						
8	Poursuivre l'embauche d'étudiants en saison estivale pour réaliser diverses activités de communication et de sensibilisation. (Brigade écoresponsable, kiosques d'informations, événements écoresponsables, création d'outils de communication, etc.)	MRC	En continu, 2023 à 2030	Des étudiants sont engagés pour notamment effectuer de la sensibilisation.	Une étudiante a été engagée pour notamment effectuer de la sensibilisation.	Une étudiante a été engagée pour notamment effectuer de la sensibilisation. Diffusion d'outils de sensibilisation sur les réseaux sociaux de la MRC et des municipalités.
9	Élaborer et déployer un plan de consultation et de communication spécifique au présent PGMR.	MRC	2022-2023-2024			

#	Description de la mesure	Responsable	Échéancier	Suivi 2023	Suivi 2024	Suivi 2025
10	Élaborer et déployer un plan de communication spécifique aux services offerts (collectes, écocentres, encombrants, etc.).	MRC	En continu, 2023-2030			Un plan de communication global a été élaboré en 2025. Il a été déployé dans tous les médias disponibles : médias sociaux de la MRC et des municipalités, médias régionaux, bulletins municipaux, site web, etc.
11	Poursuivre le déploiement du projet de lutte aux dépotoirs clandestins et la diffusion de son plan de communication : Mettre en ligne la plateforme de signalement ; Offrir une formation sur son utilisation aux acteurs concernés ; Effectuer 5 nettoyages/année ; Organiser une rencontre de suivi annuelle ; et Garder à jour la base de données.	MRC	2022, 2023 et 2024	Une plateforme de signalement a été mise en ligne. La base de données est mise à jour. Beaucoup d'activités de sensibilisation ont été effectuées dans les commerces et auprès de la population (affiches, dépliants, pub radio, pub journal, pub Facebook, rencontres, etc.; Ménage de dépotoirs clandestins. (plus de 5 tonnes en 2 ans)	Une plateforme de signalement a été mise en ligne. La base de données est mise à jour. Beaucoup d'activités de sensibilisation ont été effectuées dans les commerces et auprès de la population (affiches, dépliants, pub radio, pub journal, pub Facebook, rencontre, etc. Nettoyage de dépotoirs clandestins. En collaboration avec Environnement Côte-Nord, un endroit spécifique est accessible sur notre site internet pour signaler un dépotoir clandestin.	Nettoyage de dépotoirs clandestins : -Sacré-Cœur, sentier Jean-Arthur Tremblay : 1495kg -Tadoussac, sites multiples : 270kg -Bergeronnes, sites multiples : 199kg -Escoumins, Parc des Chutes : 173kg -Forestville, entrée de la municipalité : 69kg Nettoyage en collaboration avec l'OBV, plus de 50 participants ont contribué au nettoyage des dépotoirs clandestins en 2025.

#	Description de la mesure	Responsable	Échéancier	Suivi 2023	Suivi 2024	Suivi 2025
12	Élaborer et déployer un plan de communication spécifique aux baux de villégiature sur le TNO : Envoi postal de dépliants de sensibilisation en même temps que le compte de taxes ; Pose d'affiches de sensibilisation et de signalisation sur le territoire ; Formation des employés de zecs et de pourvoiries.	MRC	2025, puis en continu			
13	Élaborer/déployer un plan d'accompagnement, de communication et des outils spécifiques pour les secteurs touristique, événementiel, scolaire et autres ICI.	MRC	2026 - 2030, puis en continu			
14	Tenir divers ateliers et activités sur la GMR et sur le 3RV-E (ex. : compostage domestique, journée portes ouvertes au centre de transfert, nettoyage de dépotoirs clandestins et de rues, rénovations écologiques, journées de troc, ateliers de fabrications et de réparations, etc.)	MRC	En continu, 2023-2030	Des kiosques ont lieu dans certains événements de la région. Prêt de bacs et d'îlots dans les événements.	Des kiosques ont lieu dans certains événements de la région. Prêt de bacs et d'îlots dans les événements.	Nettoyage de dépotoirs clandestins et de rues. Prêt de bacs et d'îlots dans les événements.
15	Positionner la MRC et les municipalités en tant que modèles : promouvoir et participer à des campagnes nationales (ex : Semaine québécoise de réduction des déchets, Semaine de l'environnement, Les institutions mangent local, Défi « Sans auto solo », etc.) et inviter les autres ICI de la région à faire de même.	MRC	En continu, 2023-2030			
Orientation nº 3 : Encourager les filières de réduction à la source, de réemploi, d'achat responsable et d'économie circulaire sur le territoire.						

#	Description de la mesure	Responsable	Échéancier	Suivi 2023	Suivi 2024	Suivi 2025
16	Élaborer et déployer un plan de communication spécifique aux enjeux du gaspillage alimentaire.	MRC	2028, puis en continu			
17	Poursuivre et promouvoir les programmes de subventions aux citoyens en environnement pour l'achat de produits favorisant la réduction à la sources (ex : produits d'hygiènes réutilisables)	MRC	2023-2030, en continu			Promotion des divers programmes de subvention pour l'achat de produits favorisant la réduction à la source. Le montant total de subventions qui ont été accordées en 2025 est de 1173.52$.
18	Poursuivre et bonifier les programmes de subventions en environnement pour le secteur commercial, municipal et communautaire : Revoir le programme et les fonds qui y sont attribués chaque année afin d'être en adéquation avec le besoin réel.	MRC	2023-2030, en continu	Tous les programmes sont poursuivis.	Tous les programmes sont poursuivis. Promotion réalisée dans le journal régional, site web et réseau sociaux	Tous les programmes sont poursuivis. La MRC a accordé au Festival du Fjord une subvention pour l'achat « d'Écocup ». Promotion réalisée dans le journal régional, site web et réseaux sociaux.
19	Participer au répertoire numérique des entreprises œuvrant dans l'un ou l'autre des domaines des 3RV et inciter les entreprises régionales à participer aux répertoires québécois existants. Ex :elexpertise.qc.ca	MRC	2028-2030			

#	Description de la mesure	Responsable	Échéancier	Suivi 2023	Suivi 2024	Suivi 2025
20	Accompagnement des municipalités pour le bannissement d'objets en plastique à usage unique qui ne seront pas pris en compte par le règlement fédéral afin d'aller plus loin dans cette démarche. Rencontre des municipalités afin d'établir un plan d'action ; Accompagnement dans la rédaction d'un règlement municipal ; Accompagnement dans la mise sur pied d'une campagne de sensibilisation et de mesures de suivi ; Rencontre des entreprises impliquées afin de les sensibiliser à la démarche.	MRC et municipalités	2025-2028			
21	Favoriser l'adoption de politiques écoresponsables par la MRC et les municipalités (approvisionnement, événements, entretien des espaces publics, déneigement sablage des rues, etc.) : Rédaction de ces politiques et adoption par la MRC ; Présentation et adaptation de ces politiques pour les municipalités ; Sensibilisation des municipalités pour l'adoption de politiques.	MRC et municipalités	2023, puis en continu			
22	Collaborer avec la SADC et le département du développement économique de la MRC afin d'appuyer le projet structurant de symbiose industrielle — Synergie 138 de la SADC dont l'objectif est de favoriser les maillages entre entreprises pour l'échange de matières résiduelles.	MRC	2023-2024, puis en continu	Le projet de valorisation des cendres de bois des campings a été lancé et le projet des plastiques agricoles avance.	Le projet de valorisation des cendres de bois des campings est en marche et le projet des plastiques agricoles a été lancé. Implanté à l'écocentre de SC.	En continu.

#	Description de la mesure	Responsable	Échéancier	Suivi 2023	Suivi 2024	Suivi 2025
23	Continuer à soutenir les organismes et entreprises qui favorisent le réemploi lors des collectes d'encombrants et de textiles (ex. : Ressourceries régionales et Commission scolaire).	MRC	En continu		Une entente verbale avec un transporteur de textile a été réalisée afin d'entreposer la marchandise à l'écocentre des Bergeronnes. Deux voyages de 53 pieds sont expédiés dans les grands centres.	Collectes des cloches à textile et transport vers la friperie locale. Service d'entreposage dans le but d'en faire la valorisation.
24	Optimiser et promouvoir l'espace du réemploi, notamment au niveau des matériaux de construction et du bois dans les écocentres : Former annuellement les employés afin de détourner les matières vers le réemploi ; Achat d'équipements afin de favoriser le réemploi des matières (ex. : toit sur le lieu d'entreposage du bois et de conteneurs maritimes) ; Promouvoir et diffuser les biens récupérés aux écocentres chaque mois ; Réviser et diffuser la liste de prix et tendre vers la gratuité.	MRC	2023-2024-2025	Demande d'aide financière déposée à POE de RQ.	Réception de l'aide financière déposée à POE de RQ. Commande de 2 conteneurs de 53 pieds pour augmenter la surface du réemploi.	Plus de 200 produits ont été vendus permettant d'amasser un total de 8 378,65 $ grâce au réemploi. La liste de prix est révisée annuellement. Formations en continue aux employés.
25	Participer aux tables régionales des organismes communautaires afin de mieux cibler les opportunités de réemploi et pour développer un projet de réinsertion sociale à même nos écocentres (par exemple : tri des CRD, réparation ou reconditionnement d'articles divers).	MRC	2026, puis en continu			

#	Description de la mesure	Responsable	Échéancier	Suivi 2023	Suivi 2024	Suivi 2025
Orientation nº 4 : Améliorer les performances de la gestion des matières organiques putrescibles et des matières résiduelles fertilisantes (boues)						
26	Poursuivre les programmes de subvention des composteurs et biodigesteurs domestiques, ainsi que des lames à tondeuse et tondeuse manuelle pour l'herbicyclage : Ajuster le montant de la subvention à la demande et au coût des équipements ; Revoir la pertinence de cette mesure si une collecte des matières organiques est instaurée sur l'ensemble de la MRC.	MRC	2023-2024		Le biodigesteur est offert à un prix modique et une somme est remise au citoyen lors de l'achat d'une tondeuse manuelle	Les biodigesteurs sont offerts gratuitement aux citoyens.
27	Évaluer la possibilité de mettre sur pied une démarche visant la conformité des systèmes septiques polluants, en évaluant la faisabilité de : Mettre en place une démarche concertée et régionale pour améliorer la gestion des boues issues des fosses septiques ; Caractériser les systèmes (type de systèmes, âges, état du système de filtration, etc.) ; Évaluer la possibilité de mettre en place des programmes d'écofiscalité pour le remplacement des systèmes désuets ; Mettre aux normes les systèmes identifiés comme polluants ; Évaluer la possibilité d'implanter un système de vidange collectif ; Évaluer la possibilité de faire de la valorisation des boues dans la région.	MRC et Municipalité	2024, puis en continu			

#	Description de la mesure	Responsable	Échéancier	Suivi 2023	Suivi 2024	Suivi 2025
28	Intégrer des critères de valorisation dans les contrats de nettoyage et de traitement des boues issues des étangs d'aération des municipalités.	Municipalités	En continu, au moment d'octroyer les contrats			
29	Poursuivre le déploiement du projet de collecte des matières organiques et de leur compostage sur une plateforme régionale aux Bergeronnes. (Les secteurs résidentiels et commerciaux de la MRC (incluant la communauté d'ESSIPIT sont visée par cette collecte. Cependant, le TNO et les ZEC ne seront pas desservie par cette collecte).	MRC	Construction de la plateforme en 2025; début des collectes et des opérations automne 2025		Le plan d'implantation est sur la table à dessin avec une firme d'ingénierie et l'approche auprès d'Hydro-Québec est réalisée quant à l'installation d'une ligne électrique. Le coût de la ligne électrique est connu ainsi que la firme attitrée à la création du plan d'implantation de la plateforme de compostage.	Le début du projet a débuté à l'automne 2024 pour la construction de la plateforme et de la ligne électrique en 2026. Le contrat de construction a été attribué en décembre 2025.
30	Élaborer et déployer un plan de communication spécifique aux enjeux des matières compostables.	MRC	2024, puis en continu			La campagne de sensibilisation débutera en 2026 seulement.
Orientation nº 5 : Améliorer les performances des collectes de matières sélectives						
31	Élaborer et déployer un plan de communication spécifique aux enjeux de la collecte sélective et de la récupération hors foyer en accord avec les organismes de gestion désignés par le gouvernement pour la modernisation e la collecte sélective et de la consigne.	MRC	En continu			Les communications en lien avec les enjeux de la collecte sélective font partie du plan de communication global.

#	Description de la mesure	Responsable	Échéancier	Suivi 2023	Suivi 2024	Suivi 2025
32	Poursuivre, améliorer et promouvoir les programmes de subvention pour les projets favorisant la récupération hors foyer : Ajuster le montant de la subvention à la demande et au coût des équipements.	MRC	En continu	En continu.	Promouvoir dans le journal régional, site web et réseau sociaux. Huit subventions offertes.	En continu.
33	Évaluer la possibilité d'adopter une politique-cadre pour les programmes de subventions économiques qui intégrerait des critères de développement durable (et de GMR) aux programmes de subvention de la MRC et des municipalités.	MRC et Municipalités	2026, puis en continu			
34	Éliminer graduellement la double collecte hivernale (2x/sem) de déchets dans les ICI afin d'optimiser les coûts et d'encourager la récupération dans les ICI.	MRC	Renouvellement du contrat en 2023, puis en continu	Simplification des fréquences de collectes des ICI; La moitié des commerces ont arrêté la collecte 2x semaine en basse saison; Les ICI de 4 municipalités ont arrêté les collectes hebdomadaires en bacs. Certains commerces sont dans l'impossibilité de ne plus avoir de collecte (2x/sem).	Simplification des fréquences de collectes des ICI ; La moitié des commerces ont arrêté la collecte 2x semaine en basse saison. Les ICI de 4 municipalités ont arrêté les collectes hebdomadaires en bacs. Certains commerces sont dans l'impossibilité de ne plus avoir de collecte (2x/sem.).	La MRC travaille à réduire les fréquences de collecte mais c'est un travail en continu qui sera revu avec la venue du compostage.
35	Participer au déploiement le nouveau système de collecte sélective et de consigne élargie qui sera mis de l'avant par les organismes de gestion désignés par le gouvernement pour la modernisation e la collecte sélective et de la consigne	MRC .	Un an après l'annonce par le gouvernement (2024-2025)			Mesure atteinte en 2025.

#	Description de la mesure	Responsable	Échéancier	Suivi 2023	Suivi 2024	Suivi 2025
Orientation nº 6 : Améliorer les performances des écocentres, des points de dépôt et des collectes d'encombrants afin de favoriser le traitement des matières sur la base des 3R-V. (CRD, RDD, REP, etc.)						
36	Élaborer et déployer un plan de communication spécifique aux écocentres et points de dépôts (CRD, RDD, REP, etc.).	MRC	En continu		Promouvoir dans le journal régional, site web et réseau sociaux. La promotion n'était pas spécifique aux écocentres mais bien générale.	Les communications en lien avec les écocentres et points de dépôt font partie du plan de communication global.
37	Intégrer des critères d'écoresponsabilité dans les programmes incitatifs à la rénovation et pour la gestion des résidus de CRD lors de la délivrance des permis de construction. (Ex : rendre obligatoire la gestion et tri des résidus de construction afin de maximiser leur recyclage)	MRC	2029-2030			
38	Ajouter des obligations de récupération des résidus de CRD, notamment les agrégats, sur les chantiers municipaux.	Municipalité	2028			
39	Former et sensibiliser les émetteurs de permis de construction afin qu'ils puissent à leur tour sensibiliser à l'utilisation des écocentres.	MRC	2026, puis en continu			
40	Évaluer la possibilité de réaménager l'écocentre des Bergeronnes pour maximiser le tri par les citoyens et le réemploi.	MRC	2028		La sécurité du site est étudiée dans l'implantation de la zone de compostage afin de ne pas mélanger les citoyens aux transporteurs. Un trajet spécifique pour se rendre aux cellules de CRD sera établi pour les citoyens.	L'évaluation est terminée, les travaux seront effectués en 2026.

#	Description de la mesure	Responsable	Échéancier	Suivi 2023	Suivi 2024	Suivi 2025
41	Repenser l'attribution des contrats de traitement des matières collectées aux écocentres afin de favoriser les principes des 3RV et minimiser le transport. (Métaux, gypse, bois, divers non trié, etc.)	MRC	En continu à l'échéance des contrats			
42	Déployer les nouveaux programmes de responsabilité élargie des producteurs mis en place au cours des prochaines années et s'assurer que les tous les écocentres et points de dépôt municipaux acceptent, dans la mesure du possible ces matières.	MRC	En continue au moment où les programmes seront déployés			Mesure atteinte selon les programmes de responsabilité élargie des producteurs actuellement en vigueur.
Orientation nº 7 : Poursuivre la mise en application des principes d'efficacité économique et de celui de pollueur-payeur pour l'ensemble des générateurs de matières résiduelles sur le territoire						
43	Poursuivre le déploiement et la bonification du principe de performance municipale dans le système de quote-part municipal.	MRC	2023-2030, en continu	Une révision de la tarification sera effectuée en 2024 pour simplifier le système et permettre une meilleure performance.	La révision de la tarification a été effectuée en pour simplifier le système et de permettre une meilleure performance.	Amélioration en continu.
44	Poursuivre le déploiement et la bonification de la notion d'utilisateur-payeur dans les collectes de déchets pour le secteur ICI : Adoption d'un règlement de tarification incitative uniforme pour toutes les municipalités	Municipalités	2023-2030			Amélioration en continu.
45	Poursuivre le déploiement de la notion d'utilisateur-payeur pour les ICI qui fréquentent les écocentres dans le but que la tarification reflète les coûts réels associés aux traitements des matières.	MRC	2023-2030			La tarification a été révisée en 2025.

#	Description de la mesure	Responsable	Échéancier	Suivi 2023	Suivi 2024	Suivi 2025
46	Poursuivre et uniformiser l'application à toutes les municipalités de la réglementation limitant à un seul bac de déchet par résidence.	MRC et Municipalités	En continu	Ce règlement est respecté et certaines exceptions demeurent valables; Le nouvel entrepreneur effectue un suivi rigoureux du nombre de bacs et de l'utilisation du bac de recyclage.	Ce règlement est respecté et certaines exceptions demeurent valables. Le nouvel entrepreneur effectue un suivi rigoureux du nombre de bacs et de l'utilisation du bac de recyclage.	La réglementation actuellement en vigueur encadre le nombre de bacs à ordures par résidence.
47	Maintenir la gratuité du service pour les citoyens dans les écocentres.	MRC	2023-2030	Ce service demeure gratuit pour les citoyens et le demeurera.	Ce service demeure gratuit pour les citoyens et le demeurera.	En continu.
48	Centraliser les opérations de transbordement des matières résiduelles sur un seul site.	MRC	2023-2025, au renouvellement des contrats			Mesure atteinte pour ce qui est des ordures et des matières recyclables.
49	Évaluer les opportunités économiques et environnementales de raccorder le site des Bergeronnes au réseau électrique ou à toute autre forme d'énergie renouvelable.	MRC	2024-2026			L'évaluation est terminée, les travaux seront effectués en 2026
50	Évaluer les opportunités techniques, économiques et contractuelles pour améliorer les taux de chargement aux centres de transbordement des Bergeronnes et de Portneuf-sur-Mer.	MRC	En continu	La formation a été donnée à l'automne et les taux de compaction ont augmenté (de 1,5 à 3 tonnes par matière)	Des opérateurs d'expérience ont été engagés. Le transbordement ne se réalise plus à Portneuf sur mer.	En continu.

#	Description de la mesure	Responsable	Échéancier	Suivi 2023	Suivi 2024	Suivi 2025
Orientation nº 8 : Développer une culture d'amélioration continue, évaluer les performances en GMR et rendre compte des résultats						
51	Développer une série d'indicateurs économiques, environnementaux et sociaux afin de mesurer la performance du service dans une optique d'amélioration continue. (Coût par activités, rapport des revenus autonomes versus subsides et tarifications), % de récupération et de recyclage et tonnages annuels par matières, nombre d'avis de non-conformité environnementale et d'incidents SST, etc.)	MRC	2023 puis amélioration et bonification en continu			
52	Suivre l'évolution de ces indicateurs et diffuser les résultats sur une base annuelle sur le site web de la MRC.	MRC	En continu			
53	Publier annuellement le suivi de la mise en application du PGMR.	MRC	En continu		L'information est rendue publique après l'adoption de la résolution au conseil des maires.	L'information est rendue publique après l'adoption de la résolution au conseil des maires. Le site web permet la lecture du suivi de la mise en application du PGMR.